

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Approbation
de la
Convention
Territoriale
Globale de
services aux
familles**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 29 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de Novembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 3
▪ absents : 4

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
22 Novembre 2022

Par procuration : Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Françoise AMARGER-BRAJON), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
23/12/2022

Absents : Monsieur Jean-François BERENGUEL, Monsieur François ROBIN, Adjoint, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Conseillers municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Madame Françoise AMARGER BRAJON expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, MSA, Etat et Département) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence détaillées ci-après. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et de gagner ainsi en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par les signataires.

Le suivi de la mise en œuvre des actions prévues par la CTG est assuré par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs engagés. Son organisation et son fonctionnement sont détaillées en annexe à la convention.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ses modalités de mise en œuvre ainsi que la formalisation du financement des actions prévues.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire (annexe 4) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'intervention sur les territoires, à travers des fiches actions (annexe 4).

La Ville de Mende met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent la jeunesse : gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 12-17 ans et d'un accueil adolescents.

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025, elle ne peut être reconduite que par voie expresse.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il vous est présenté en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

Entre :

- La Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère, représentée par le Président de son conseil, Monsieur Philippe ROCHOUX et par son Directeur, Monsieur Nicolas PERRIN, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la CCSS » ;

et

- La Communauté de communes Cœur de Lozère, représentée par son Président, Monsieur Laurent SUAU dûment autorisé à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la communauté de communes Cœur de Lozère » ;

et

- La Commune de Mende, représentée par son Maire, Monsieur Laurent SUAU dûment autorisé à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la commune de Mende » ;

et

- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, représentée par son Directeur, Monsieur Alexandre FALCO, dûment autorisé à signer la présente convention ;

- ci-après dénommée « le DSDEN » ;

et

- Le Département de la Lozère, représenté par sa Présidente, Madame Sophie PANTEL, dûment autorisée à signer la présente convention ;

- ci-après dénommée « le Département ».

Sommaire

Article préliminaire : Préambule	3
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles	4
Article 2 : Les priorités d'intervention de la Caisse Commune de Sécurité Sociale	4
Article 3 Les champs d'intervention de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	4
Article 4 : Les champs d'intervention du Département de la Lozère	5
Article 5 : Les champs d'intervention de la communauté de communes Cœur de Lozère	7
Article 6 : Les champs d'intervention de la commune de Mende	7
Article 7 : Les objectifs partagés au regard des besoins	7
Article 8 : Engagements des partenaires	8
Article 9 : Modalités de collaboration	8
Article 10 : Echanges de données	9
Article 11 : Communication	9
Article 12 : Evaluation	9
Article 13 : Durée de la convention	10
Article 14 : Exécution formelle de la convention	10
Article 15 : Confidentialité	10

Liste des annexes

- Annexe 1a : Délibération du conseil de la communauté de communes Cœur de Lozère en date du xxxx
- Annexe 1b : Délibération du conseil municipal de la ville de Mende en date du xxxx
- Annexe 2 : Décision du conseil départemental en date du xxxx
- Annexe 3 : Diagnostic partagé
- Annexe 4 : Fiches actions et évaluation
- Annexe 5 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale
- Annexe 6 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil communautaire de la communauté de communes en date du XXX figurant en annexe 1a de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mende en date du XXX figurant en annexe 1b de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil départemental de la Lozère en date XXX figurant en annexe 2 de la présente convention ;

PREAMBULE

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, MSA, Etat et Département) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence détaillés ci-après. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et de gagner ainsi en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par les signataires.

La CCSS, par son organisation multi-branches couvre divers champs relatifs à la famille, à la santé et au recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

La DSDEN quant à elle intervient dans le champ du sport et de la jeunesse, ainsi que dans le développement de la vie associative.

Le Département, chef de file de l'action médico-sociale au travers de ses compétences plurielles intervient auprès des enfants, personnes isolées, âgées, handicapées et les familles en les informant sur leurs droits et en les accompagnants vers l'autonomie. Ses services sont territorialisés pour pouvoir conduire avec ses partenaires des politiques sociales adaptées et renforcer la cohésion sociale sur les territoires.

Le suivi de la mise en œuvre des actions prévues par la CTG est assuré par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des acteurs engagés.

Son organisation et son fonctionnement sont détaillés en annexe 6.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICE AUX FAMILLES

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (Annexe 4) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, à travers des fiches-actions (Annexe 4).

ARTICLE 2 - LES PRIORITES D'INTERVENTION DE LA CCSS

La CCSS assure l'accès aux soins au moyen de la prise en charge des dépenses de santé des assurés, et contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Les missions en matière de santé consistent à :

- Assurer la prise en charge des dépenses de santé,
- Favoriser l'accès aux soins,
- Promouvoir et mener des actions de prévention.

Les missions en matière de service aux familles consistent à :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfant
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie (logement, participation à la vie sociale)
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA DIRECTION DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

La DSDEN met en œuvre les politiques publiques en matière de jeunesse, de sports et de vie associative.

Les missions en matière de jeunesse consistent à :

- Protéger les mineurs en accueils collectifs et contribuer à la qualité éducative de ces accueils (réunions et formations destinées aux équipes, contrôles, accompagnement des projets) ;

- Promouvoir et mettre en œuvre l'engagement des jeunes, notamment par le service civique et le service national universel ;
- Développer l'autonomie des jeunes à travers les politiques partenariales locales de jeunesse et le soutien à l'information, l'initiative et la mobilité des jeunes ;
- Promouvoir les valeurs de la République : citoyenneté, laïcité ;
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques éducatives.

Les missions concernant le sport consistent à :

- Veiller à la sécurité des pratiques sportives (réunions des éducateurs sportifs, contrôles, accompagnement des projets) ;
- Favoriser l'accès des pratiques sportives à tous les publics (financement des clubs) ;
- Développer la pratique sportive, notamment en faveur des publics les plus éloignés de celle-ci : Sport santé, Sport et handicap, Sport et insertion.

La participation de la DSDEN à la CTG reflète sa volonté de travailler en cohérence avec les acteurs du territoire et de s'associer avec eux, à travers des objectifs communs, au développement de ses champs particuliers, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens.

Une approche globale, basée sur un diagnostic et des objectifs partagés, permet en effet de mettre en œuvre une réelle complémentarité des interventions de chacun en permettant à celles-ci d'avoir tout leur sens et toute leur légitimité.

Les missions en matière de vie associative consistent à :

- Animer le développement de la vie associative du département en facilitant l'engagement bénévole et la prise de responsabilité civique ainsi que la professionnalisation et le développement des compétences associatives ;
- Accueillir, informer, conseiller et accompagner les dirigeants et bénévoles associatifs dans la mise en œuvre de leur projet associatif ;
- Coordonner et animer un réseau d'accompagnateurs associatifs afin de développer un service de proximité d'accueil, d'orientation d'information et d'accompagnement des associations.

ARTICLE 4 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA LOZERE

Les missions du Département s'articulent autour de 4 axes, accueillir, informer, orienter et accompagner vers l'autonomie toute personne à tous les âges de la vie. L'accompagnement se concentre sur les vulnérabilités, depuis la grossesse à la perte d'autonomie qu'elle soit liée au handicap, à l'âge, à des problématiques d'insertion socio-professionnelle ou d'accidents ponctuels de la vie.

Accueillir, informer, orienter :

Au travers de ses Maisons Départementales des Solidarités implantées sur les territoires, le Département assure un accueil de toute personne pour informer et réorienter le cas échéant vers les interlocuteurs les plus en capacité de répondre à la problématique de la personne. L'orientation pouvant se faire vers des partenaires ou en interne vers les professionnels médico-sociaux du Département.

Chef de file de l'action sociale, le Département participe à la coordination de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de la cohésion sociale (communes, institutions, Maisons France Services) et travaille en partenariat à l'échelle des territoires pour renforcer la lisibilité des acteurs présents et faciliter le repérage pour les publics.

Accompagner :

Par la présence de professionnels spécialisés sur les territoires (assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, puéricultrices, sage femmes, infirmières, éducateurs spécialisés, personnels administratifs...), le Département intervient pour l'accompagnement :

- Sur le secteur de la petite enfance et de l'enfance tant auprès :
 - Des professionnels via les agréments, les contrôles et le soutien financier sur les structures de la petite enfance (collectives ou individuelles),
 - Des enfants et de leurs familles au travers des bilans en école maternelle, des consultations de nourrissons, d'actions de soutien à la parentalité, d'accompagnements dans les situations de fragilité.

Des aides financières peuvent venir renforcer les accompagnements individuels ou collectifs mis en place.

- Sur le secteur des jeunes jusqu'à 21 ans au travers de ses compétences en matière de protection de l'enfance, le Département intervient auprès :
 - Des professionnels via les agréments et contrôles des lieux de prise en charge (collectifs ou individuels)
 - Auprès des mineurs et de leurs familles au travers d'actions de prévention, d'accompagnements éducatifs ou de placement. Il pilote la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes).
- Sur le domaine du handicap, au travers de la Maison Départementale de l'Autonomie qui intègre la Maison Départementale du Handicap, le Département assure l'évaluation des besoins, l'élaboration et l'accompagnement à la mise en place des plans d'aide des personnes en situation de handicap. Une attention particulière est portée sur les enfants et les parents porteurs de handicap.
- Sur le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, considérant que ces éléments sont essentiels à une parentalité réussie, les travailleurs sociaux du département interviennent auprès des personnes au travers de l'attribution d'aides individuelles ou la mise en place de parcours d'accompagnement avec les partenaires.

Le Schéma Départemental Unique des Solidarités décline ces engagements, précise son action sur les territoires et s'engage dans une démarche de projet social de territoire avec ses partenaires.

La Convention Territoriale Globale représente une opportunité pour l'ensemble des acteurs.

ARTICLE 5 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR LOZERE

La Communauté de communes met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

La communauté de communes Cœur de Lozère met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- la petite enfance : gestion de deux multi-accueils, d'une crèche familiale et d'une micro-crèche, le financement de l'intervention du Relais Assistantes Maternelles ;
- l'animation de la vie sociale : gestion d'un centre social ;
- la parentalité : gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents.
- mise en œuvre de la politique de déploiement des ALSH sur le territoire communautaire

ARTICLE 6 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE MENDE

La commune de Mende met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- la jeunesse : gestion d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 12-17 ans et d'un accueil adolescents.

ARTICLE 7 – LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Dans l'objectif d'optimiser l'offre existante et/ou de développer une offre nouvelle et de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, les parties conviennent que les objectifs communs de développement et de coordination des actions et services concernent (annexe 4) :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale,
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfant,
- L'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- La création de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Les besoins ont été analysés et partagés par l'ensemble des acteurs au travers d'un diagnostic (annexe 3).

L'annexe 4 à la présente convention précise les objectifs opérationnels et les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des actions prioritaires définies.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La CCSS de la Lozère, le Département, la DSDEN, la MSA et la Communauté de communes s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la CCSS et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 5. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 9 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de représentants de la CCSS de la Lozère, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, le Département de la Lozère, la MSA et de la communauté de communes.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la CCSS et la communauté de communes. Le secrétariat permanent est assuré par le chargé de coopération CTG.

Les modalités de fonctionnement, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 6.

ARTICLE 10 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A ce titre, la présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

A compter de la date de signature figurant ci-dessous, les demandes d'échange de données par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité et de faisabilité de l'autre partie.

Les parties s'engagent à mentionner, dans tout document interne ou externe, la source des données.

ARTICLE 11 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 12 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions réalisées par le comité de pilotage.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

ARTICLE 13 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, est conclue, à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025 inclus.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisée par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention, les parties seront tenues des engagements pris antérieurement à celle-ci jusqu'à leur terme.

ARTICLE 14 : EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

PROJET

Fait à XX,
Le XX XX 2022,
En X exemplaires.

La Caisse Commune de Sécurité Sociale

Le Directeur

Le Président

**La Communauté de
communes Cœur de
Lozère**

Le Président

Nicolas PERRIN

Philippe ROCHOUX

Laurent SUAU

La Commune de Mende

Le Maire

Le Département de la Lozère

La Présidente

**La Direction Académique des
Services de l'Éducation
Nationale**

Le Directeur

Laurent SUAU

Sophie PANTEL

Alexandre FALCO

Renouvellement Convention Territoriale Globale

Présentation du diagnostic

Communauté de communes Cœur de Lozère
Commune de Mende

Réunion du 5 septembre 2022



Les domaines d'intervention du service action sociale de la CCSS

► Les champs d'intervention de la CTG :

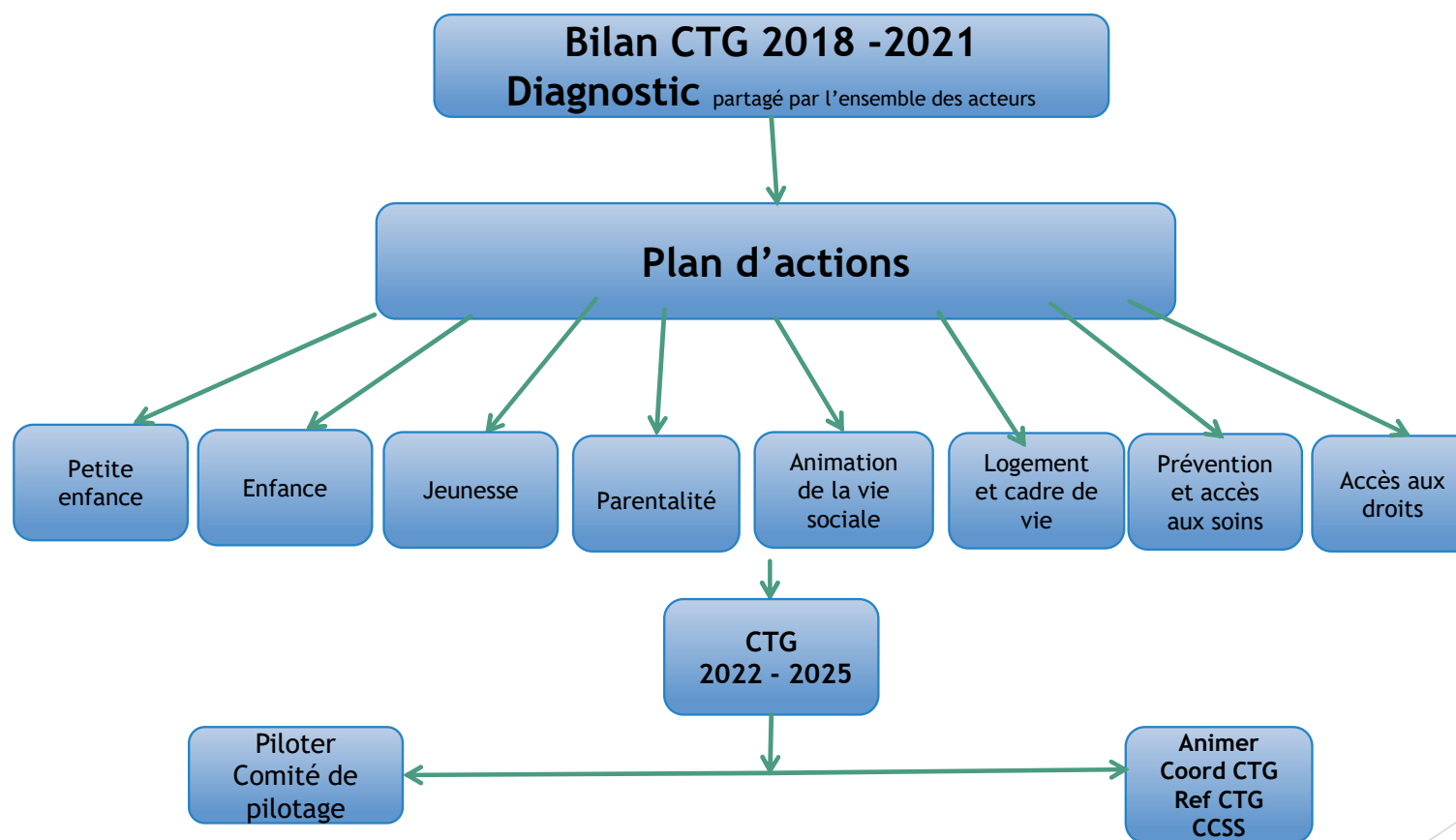
- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Animation de la Vie Sociale
- Parentalité
- Accès aux droits
- Prévention et accès aux soins
- Inclusion numérique
- Logement



Les missions :

- Accompagnement des associations et collectivités pour le développement de services aux familles sur l'ensemble du territoire.
- Aide technique et financière aux structures (fonctionnement et investissement).
- Contrôle du fonctionnement des structures et de l'utilisation des financements.
- Attribution d'aides financières extra-légales aux familles (secours, prêts, aides aux loisirs et aux vacances).

Rappel - La Convention Territoriale Globale, en résumé



Les aides collectives annuelles de la CCSS

		2019	2020	2021
PRESTATIONS DE SERVICE	Enfance	694 745,79 €	759 321,62 €	857 722,49 €
	Jeunesse	43 146,27 €	38 566,97 €	120 394,27 €
	Parentalité	43 822,95 €	53 456,82 €	52 038,98 €
	Centre Social	76 785,64 €	80 983,20 €	80 500,89 €
	TOTAL	858 500,65 €	932 328,61 €	1 110 656,63 €
CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE OU BONUS TERRITOIRE EN 2021	Enfance	170 229,62 €	170 845,47 €	205 700,00 €
	Jeunesse	40 203 €	40 203 €	46 118,10 €
	Poste de coordination Enfance / Jeunesse	37 123,13 €	37 123,13 €	37 123,13
	TOTAL	247 555,75 €	248 171,60 €	288 941,23 €
SUBVENTIONS	Enfance	22 590 €	-	2 174,35 €
	Jeunesse	7 524,86 €	4 149,22 €	5 860,35 €
	TOTAL	30 114,86 €	4 149,22 €	8 034,70 €
TOTAL ANNUEL		1 136 171,26 €	1 184 649,43 €	1 407 632,56 €

Echéancier

ETAPES		DATES	ACTEURS
1	Réunion de bilan et de lancement	13 juin 2022	CCSS, EN, Département et collectivités
2	Présentation du diagnostic avec les partenaires	5 septembre 2022	CCSS, EN, Département, collectivités et partenaires
3	Arbitrage et élaboration des fiches actions	10 octobre 2022	Élus et partenaires
4	Signature multi-partenariale de la CTG à l'échelle intercommunale	Novembre 2022	Communauté de communes, Commune, CCSS, EN, Département et collectivités

Diagnostic de territoire

**Communauté de communes
Cœur de Lozère
Commune de Mende**



Présents :

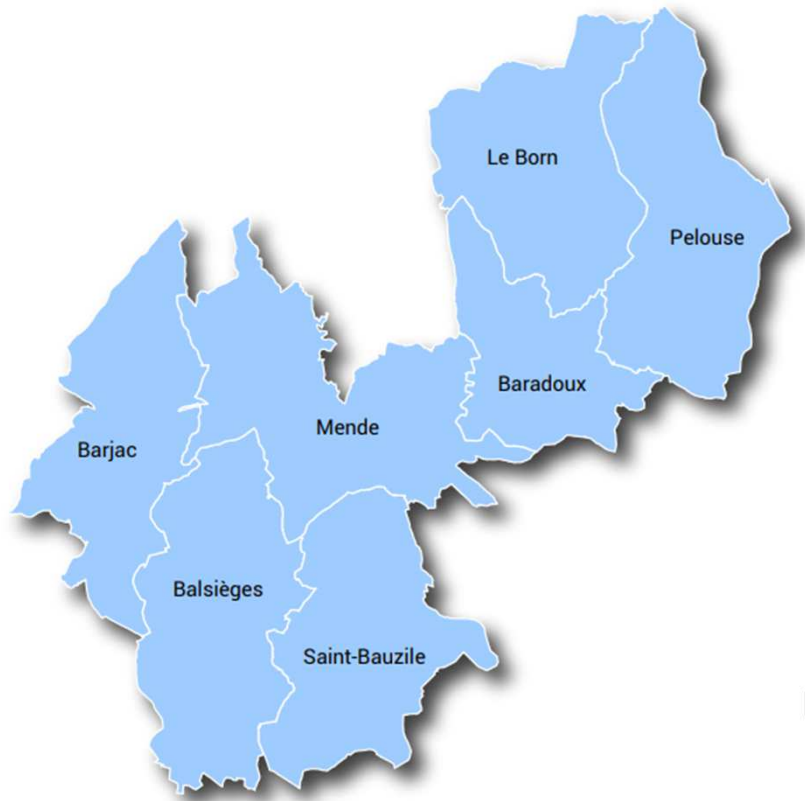
Laurent Suau - Président de la CdeC Cœur de Lozère et Maire de la Commune de Mende
Françoise Amarger-Brajon – Adjointe au Maire
Betty Zampielo – Conseillère municipale délégation Jeunesse
Anne-Lise Mersadier – Coordinatrice CTG
Jean-Marie Martinez – Coordinateur CTG
Romain Vidal – Coordinateur CTG
Anne-Claire Gallego – Responsable du Service Prévention Santé Offre d'Accueil du Département
Franck Hourmat – Inspecteur Jeunesse et Sports et chef de service SDJES
Maxime Oulié - Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse du SDJES
Valérie Lucas – Directrice du CIDFF
Christophe Parayre – Conseiller pédagogique de l'Education Nationale
Olivier Hubert – Espaces 48 Jeunes de la Mission Locale
Nicolas Perrin – Directeur de la CCSS
Virginie Ranc – Responsable du Service Action Sociale de la CCSS
Maryline Roujon – Conseillère Thématique Prévention de la CCSS
Lorène Tuzet – Conseillère Technique Territoriale de la CCSS

Excusés :

Régine Bourgade – Adjointe au Maire
Dominique Prevot – Directeur de l'UDAF
Christine Chapelle - CIDFF

Le territoire

La Communauté de Communes regroupe 7 communes : Barjac, Balsièges, Saint-Bauzile, Mende, Badaroux, Pelouse et Le Born.



Les compétences de la communauté de communes :

- Attractivité économique et touristique
- Aménagement de l'espace Cœur de Lozère
- Une quinzaine d'équipements sportifs
- Une offre de logements sociaux
- Gestion des déchets
- Vers de nouvelles voies
- Service d'incendie et de secours

Les compétences de la commune :

- Jeunesse,
- Gestion des écoles préélémentaires et élémentaires,
- Sports, loisirs et cultures,
- Urbanisme et habitat,
- Aménagement du territoire

La démographie

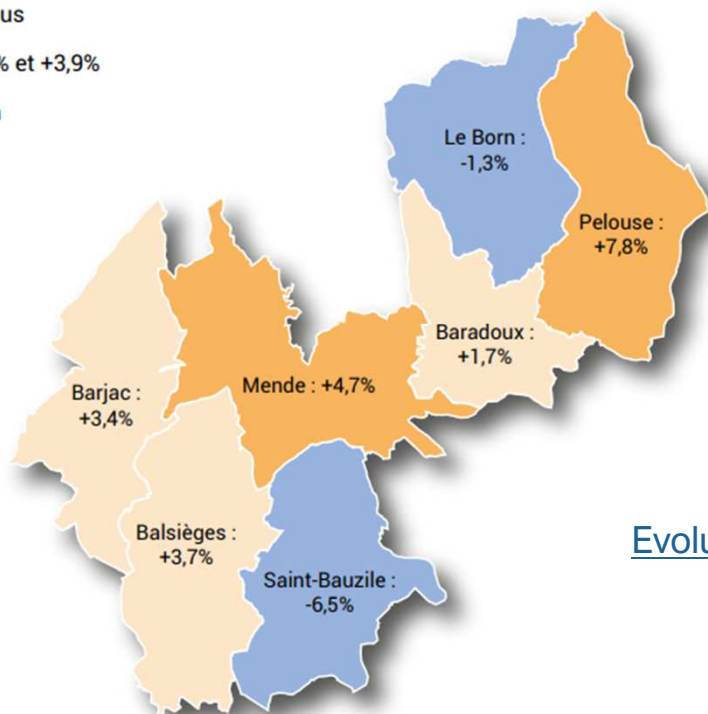
Données Insee 2018 et ABS 2021-2022

15 511 habitants en 2018 sur la communauté de communes, avec Mende, 1^{ère} ville du département en terme de population (13 147 habitants).

➔ 73 habitants/km² en 2020
(14,8 pour le département et Département et 105,5 au national)

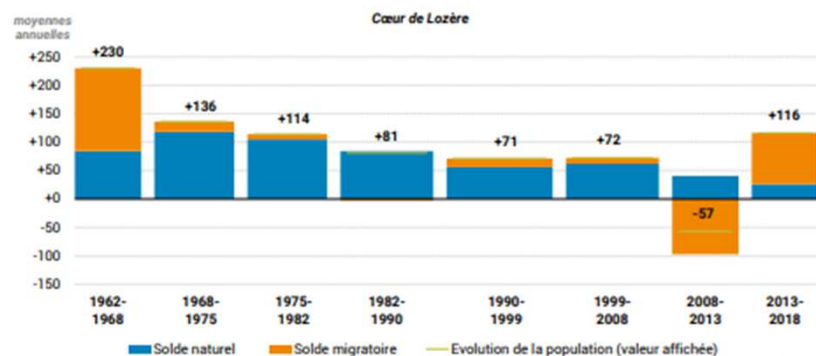
Taux de variation de la population entre 2013 et 2018

Moyenne de la CC Cœur de Lozère : +3,9%



Soldes migratoires et naturels, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2018 - Traitements © Compas



Evolutions sur les 60 dernières années (1962-2022) :

- +0,8% moyenne annuelle de la population
- +0,2% moyenne annuelle du solde naturel
- +0,6% moyenne annuelle du solde migratoire

Education

Les établissements scolaires :

➤ 15 écoles :

- Ecole maternelle Les Solelhons (Mende)
- Ecole primaire Simone Veil (Chabrits)
- Ecole maternelle Les Chênes (Mende)
- Ecole maternelle Gérard Pons (Mende Fontanilles)
- Ecole élémentaire Les Terres Bleues (Mende Fontanilles)
- Ecole élémentaire Jean Bonijol (Mende)
- Ecole élémentaire Michel Del Castillo (Mende)
- Ecole privée primaire Jeanne d'Arc (Mende)
- Ecole privée primaire Saint Joseph (Mende)
- Ecole privée primaire des Tilleuls (Mende Fontanilles)
- Ecole primaire (Rouffiac)
- Ecole du Lion (Balsièges)
- Ecole primaire (Barjac)
- Ecole Eliane Rajchnudel (Badaroux)
- Ecole privée du Sacré Cœur (Badaroux)

➤ 2 collèges :

- Collège Henri Bourrillon
- Collège Saint Privat

➤ 3 lycées :

- Lycée Emile Peytavin,
- Lycée Chaptal,
- Lycée Notre-Dame.

➤ Filières d'Enseignement supérieur :

- 1 antenne de l'Université de Perpignan,
- 1 faculté d'Education (Université Montpellier 2),
- 10 sections de BTS,
- 1 Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI),
- 1 Campus connecté

Education

Source : Communauté de communes PEDT

Attente retour d'information

Nombre d'enfants scolarisés dans les établissements de la communauté de Communes en 2020-2021 :

	Maternelle	Primaire	Collège	Lycée
Barjac				
Balsièges				
Saint Bauzile				
Mende	407	762		
Badaroux				
Pelouse				
Le Born				
TOTAL				

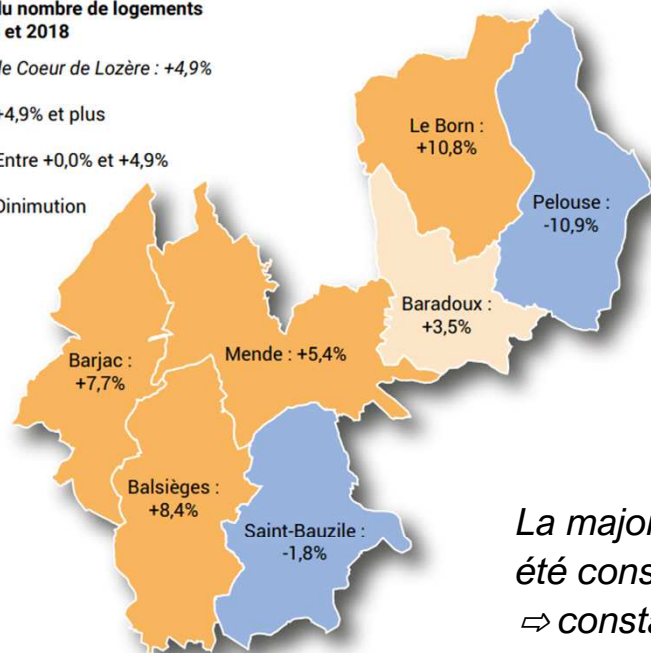
Total de XXXX
enfants
scolarisés sur la
CdeC

Le logement

Sources : Insee, RP 2013-2018 - Traitements © Compas / CCSS 2020

Evolution du nombre de logements entre 2013 et 2018

Moyenne de Coeur de Lozère : +4,9%

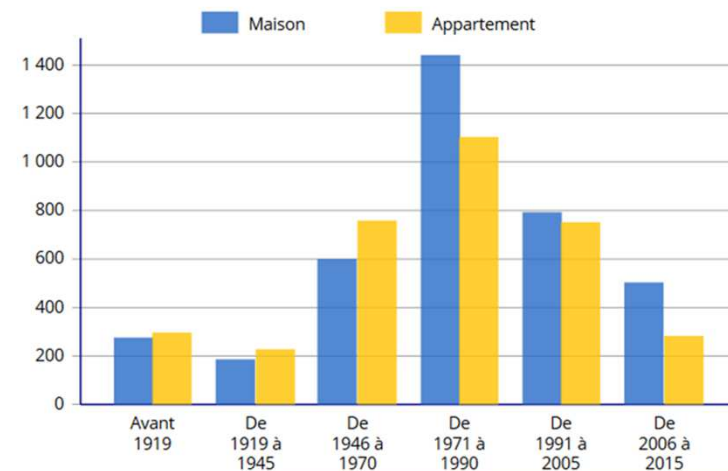


- **51,20 %** des habitants sont propriétaires ⇒ 65,60 % pour le département.
- **45,60 %** sont locataires (dont 16,10 % en HLM)
⇒ 30,70 % (dont 7,20 % en HLM) pour le département.
- **712** logements vacants (8,01 % du parc immobilier)
⇒ 6 403 logements vacants (10,44 % du parc immobilier) pour le département.

*La majorité des résidences principales ont été construites entre 1971 et 1990
⇒ constat similaire sur le département.*

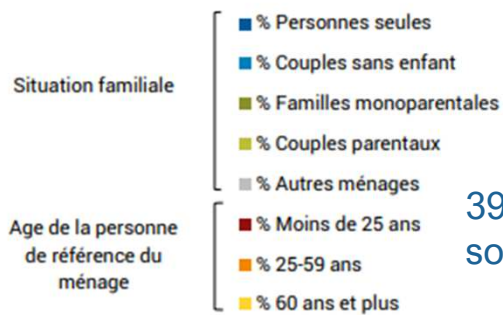
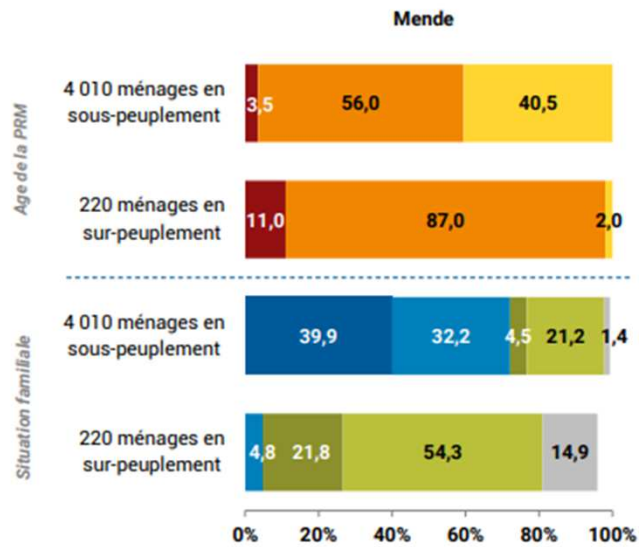
- Nombre de bénéficiaires d'aide au logement CAF qui ont été en situation d'impayé de loyer est de 30 (104 bénéficiaires pour le département)
- Un seul logement ayant été déclaré non-décent sur la CC (6 logements déclarés indécents pour le département).
- **50,92 %** des allocataires CCSS résidants sur la CC perçoivent une aide au logement (45,04 % pour le département).

LOG G1 - Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement



Peuplement des logements par catégorie de ménages

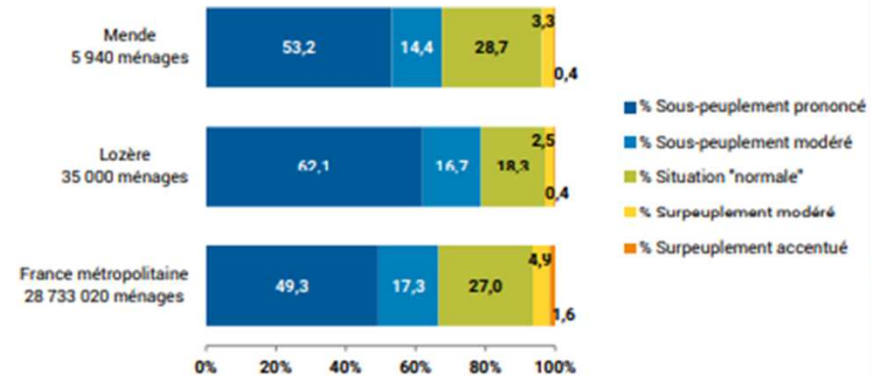
Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas



39,9% des 4 010 ménages en sous-peuplement de Mende sont des personnes seules.

Peuplement des logements

Source : Insee, RP fichiers détail 2017 - Traitements © Compas



53,2% des 5 940 ménages de Mende sont en sous-peuplement prononcé dans leur logement

Les aides du Fonds Solidarité Logement en 2021 sur la Communauté de Communes

Communes	Décisions Accès	Décisions Maintien	TOTAL
Barjac	0 €	2 639 €	2 639 €
Balsièges	1 100 €	221 €	1 321 €
Saint Bauzile	0 €	600 €	600 €
Mende	36 459 €	26 376 €	62 835 €
Badaroux	0 €	500 €	500 €
Pelouse	310 €	200 €	510 €
Le Born	117 €	589 €	706 €
TOTAL	37 986 €	31 125 €	69 111 €

Montant total
69 111 €

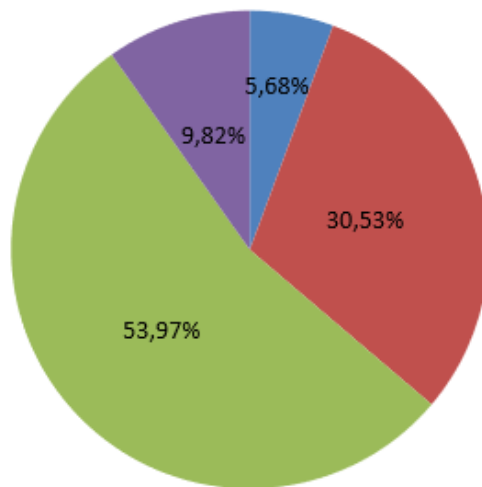
Population - allocataires

Données CCSS 2020

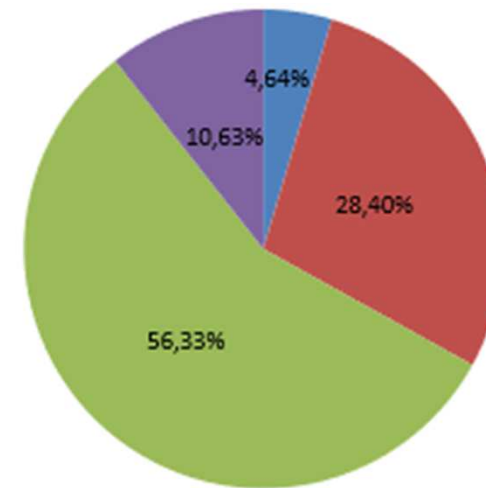
7 605 allocataires CCSS résident sur la Communauté de Communes (soit 49,37% de la population couverte par la branche famille CCSS).

- 56,33 % d'allocataires CCSS/MSA isolés sans enfant.
- 10,63 % des familles CCSS/MSA sont monoparentales.

Structure des familles Lozère



Structure des familles CdeC Cœur de Lozère



■ Taux de couples sans enfant CAF/MSA
■ Taux de personnes isolés CAF/MSA

■ Taux de couples avec enfant(s) CAF/MSA
■ Taux de familles monoparentales CAF/MSA

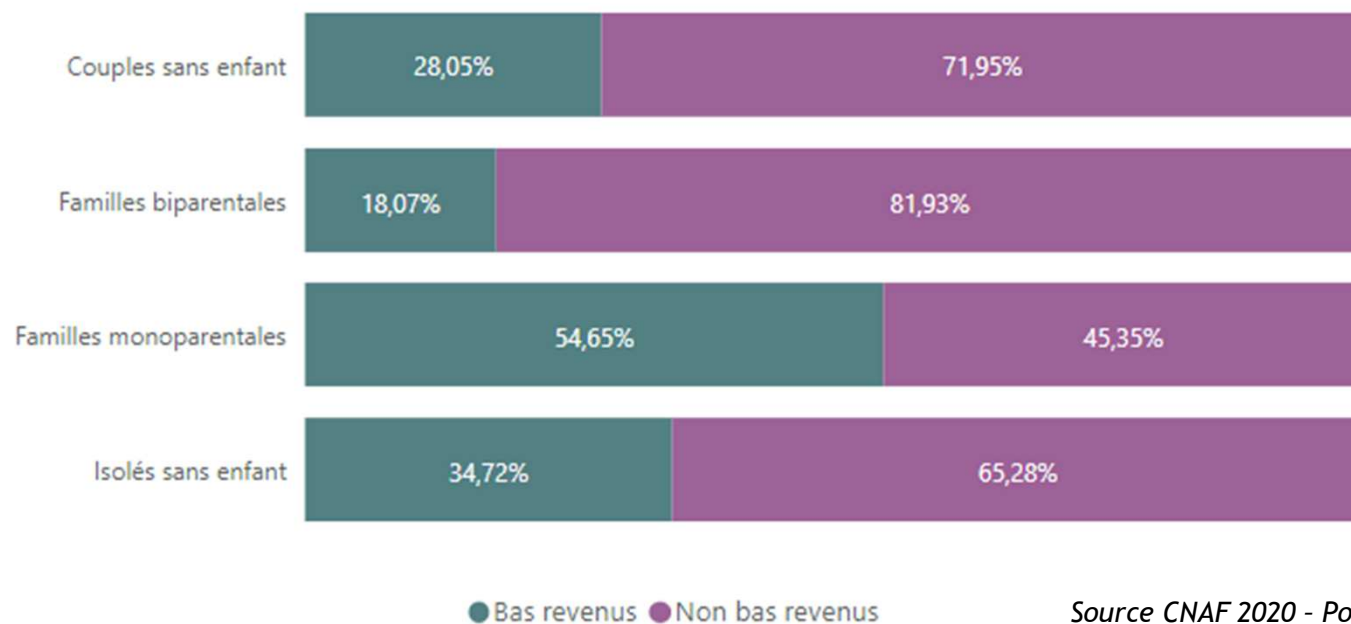
Vulnérabilité sociale et familiale

Données 2020 CCSS

En 2020, sur la Communauté de Communes :

- ▶ 21,88 % des allocataires CCSS ont de bas revenus (24,25 % en Lozère, 30,75 % en France métropolitaine),
- ▶ 12,84 % bénéficiaires CAF/MSA de l'AAH (17,31 % au niveau du département)
- ▶ 6,86 % bénéficiaires CAF du RSA (8,79 % au niveau du département).

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



Source CNAF 2020 - Power BI

Présentation du travail social CCSS

Le travailleur social de la CCSS accompagne les familles allocataires dans trois domaines :

- le soutien à la vie familiale,
- l'accès et le maintien dans le logement,
- l'insertion sociale et professionnelle.

Démarche proactive envers les familles allocataires confrontées à un événement fragilisant.

Une **offre de service** (rendez-vous) leur est alors proposée dans les situations suivantes :

- Séparation,
- Décès du parent ou de l'enfant,
- Soutien à la vie quotidienne,
- Impayés de loyer,
- Familles monoparentale de 18 à 25 ans non-bénéficiaires du Rsa.

Accueil d'un enfant : Accompagnement, soutien et information.

Petite Enfance

L'offre d'accueil individuel du jeune enfant

230 places proposées par les 66 assistantes maternelles agréées en 2021 sur la communauté de communes.

(Source : CD - données 2021)

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Lieu d'information itinérant, de rencontres et d'échanges sur l'accueil des jeunes enfants au service des parents et de l'ensemble des professionnels de la petite enfance.

Sur l'année 2021-2022, le RPE est intervenu régulièrement : 14 matinées à *La Maison Solidaire* à Mende et 7 matinées à Rouffiac.

Cf : Les données d'activité du RAM-RPE sur la CdeC Cœur de Lozère en 2020-2021 en annexe, document transmis par l'UDAF Lozère.

RPE Départemental	2019	2020	2021
PS RAM/RPE	43 487 €	52 236 €	51 241 €
Bonus Territoire	2 610 €	10 860 €	23 066 €
Total des financements CCSS pour le département	46 097 €	63 096 €	74 307 €

Petite Enfance

L'offre d'accueil collectif du jeune enfant :

121 places sont proposées par les 4 structures collectives de la communauté de communes :

- **MAC Anne Franck de Bellesagne**
- **MAC Marie Curie de Valcroze**
- **Crèche Familiale de Mende**
- **MC La Boîte aux Trésors de Badaroux**

Multi-accueil Collectif Anne Franck Bellesagne

Activité	2020	2021
Amplitude journalière d'ouverture	De 7h30 à 18h30	
Places agréées	45	45
Fourniture couches et repas	Oui	Oui
Taux de facturation	117,22 %	117,70 %
Taux d'occupation financier	76,65 %	67,42 %
Enfants relevant du régime général	96,97 %	97,88 %
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	0	2
Nombre d'enfants dont la participation horaire < à 1 €	40 %(des inscrits)	40 %(des inscrits)
Nombre d'enfants inscrits	101	101

Financier	2020	2021
<u>PSU</u> versée par la CCSS au gestionnaire	186 093,03€	236 549,29 €
<u>Bonus Inclusion Handicap</u> versé par la CCSS	0 €	1 928 €
<u>Bonus Mixité Sociale</u> versé par la CCSS	0 €	0 €
<u>Aides exceptionnelles Covid-19</u> versées par la CCSS	89 971 €	16 994 €
<u>PSEJ</u> ou <u>Bonus Territoire</u> versée par la CCSS à la collectivité	20 398 €	76 500€

	296 462 €	331 971€
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre de la crèche	581 650 € total des charges soit un financement de <u>51 % par la CCSS</u>	649 389 € total des charges soit un financement de <u>51% par la CCSS</u>

Multi-accueil Collectif Marie Curie Valcroze

Activité	2020	2021
Amplitude journalière d'ouverture	De 7h30 à 18h30	
Places agréées	45	45
Fourniture couches et repas	Oui	Oui
Taux de facturation	118,93 %	117,69 %
Taux d'occupation financier	66,35 %	65,15 %
Enfants relevant du régime général	93,76 %	93,76 %
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	0	3
Nombre d'enfants dont la participation horaire < à 1 €	18,18 %(des inscrits)	17,77 %(des inscrits)
Nombre d'enfants inscrits		

Financier	2020	2021
<u>PSU</u> versée par la CCSS au gestionnaire	160 872,22 €	194 725,25 €
<u>Bonus Inclusion Handicap</u> versé par la CCSS	0 €	3 135,09 €
<u>Bonus Mixité Sociale</u> versé par la CCSS	0 €	0 €
<u>Aides exceptionnelles Covid-19</u> versées par la CCSS	86 838 €	16 223,50 €
<u>PSEJ</u> ou <u>Bonus Territoire</u> versée par la CCSS à la collectivité	108 376,39€	75 600 €

	356 086,61 €	290 583,84€
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre de la crèche	626 441,87 € total des charges soit un financement de <u>57 % par la CCSS</u>	627 017,15 € total des charges soit un financement de <u>46 % par la CCSS</u>

Crèche Familiale de Mende

Activité	2020	2021
Amplitude journalière d'ouverture	De 7h30 à 18h30	
Places agréées	21	21
Fourniture couches et repas	Oui	Oui
Taux de facturation	122,46 %	118,16 %
Taux d'occupation financier	65,57 %	62,63 %
Enfants relevant du régime général	98,22 %	100 %
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	0	1
Nombre d'enfants dont la participation horaire < à 1 €	29 %(des inscrits)	16 %(des inscrits)
Nombre d'enfants inscrits	38	25
Financier	2020	2021
<u>PSU</u> versée par la CCSS au gestionnaire	85 096,80 €	105 865,55 €
<u>Bonus Inclusion Handicap</u> versé par la CCSS	0 €	1 867,30 €
<u>Bonus Mixité Sociale</u> versé par la CCSS	0 €	0 €
<u>Aides exceptionnelles Covid-19</u> versées par la CCSS	36 215,50 €	4 867,50 €
<u>PSEJ</u> ou <u>Bonus Territoire</u> versée par la CCSS à la collectivité	€	35 700 €
	121 312,30 €	148 300,35€
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre de la crèche	329 348,12 € total des charges soit un financement de <u>37% par la CCSS</u>	311 215,97 € total des charges soit un financement de <u>48% par la CCSS</u>

Micro-crèche La Boîte aux Trésors Badaroux

Activité	2020	2021
Amplitude journalière d'ouverture	De 7h30 à 18h30	
Places agréées	10	10
Fourniture couches et repas	Oui	Oui
Taux de facturation	110,27 %	110,28 %
Taux d'occupation financier	60,96 %	68,92 %
Enfants relevant du régime général	94,61%	94,61%
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH	0	2
Nombre d'enfants dont la participation horaire < à 1 €	27,77%(des inscrits)	9,52%(des inscrits)
Nombre d'enfants inscrits	18	21
Financier	2020	2021
<u>PSU</u> versée par la CCSS au gestionnaire	41 915,58 €	59 004,03 €
<u>Bonus Inclusion Handicap</u> versé par la CCSS	0 €	7 161,60 €
<u>Bonus Mixité Sociale</u> versé par la CCSS	0 €	0 €
<u>Aides exceptionnelles Covid-19</u> versées par la CCSS	18 017,50 €	1 700,50 €
<u>PSEJ</u> ou <u>Bonus Territoire</u> versée par la CCSS à la collectivité	27 163,80 €	17 000 €
	87 096,80 €	84 866,13 €
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre de la crèche	167 477,16 € total des charges soit un financement de <u>52% par la CCSS</u>	167 104,09 € total des charges soit un financement de <u>51% par la CCSS</u>

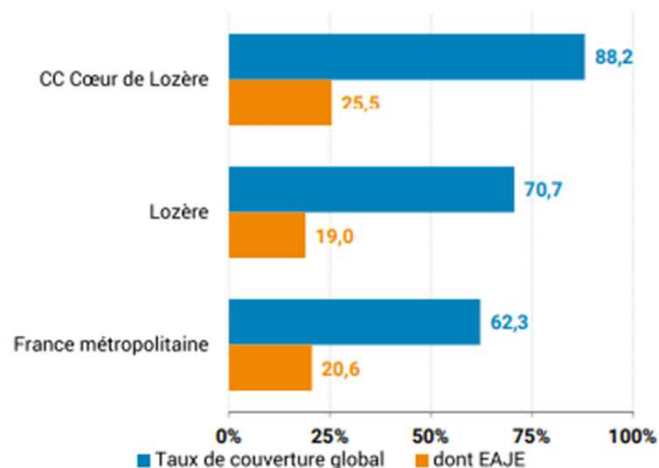
Petite Enfance

En quelques chiffres...

- ▶ Le taux global d'offre d'accueil de la communauté de communes est inférieur au taux départemental mais nettement supérieur au taux national

Capacité théorique d'accueil des 0-2 ans par les modes d'accueil «formels»

Sources : Cnaf, 2017 & Insee, RP 2018 - Traitements © Compas



Taux global d'offre d'accueil (individuel + collectif) 2020	
CC Cœur de Lozère	67,72 %
Département Lozère	70,82 %
France	59,30 %

Modes d'accueil «formels» :

- Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers
- Salarié(e) à domicile
- Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèche)
- École maternelle

Petite Enfance

➔ Besoins repérés pour la petite enfance :

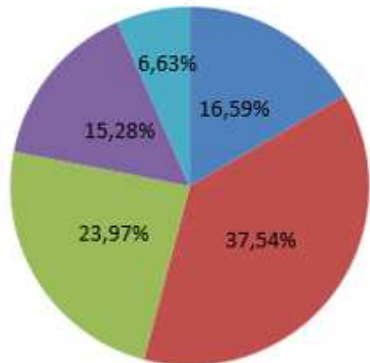
- ▶ *Continuer le travail amorcé sur l'amélioration du taux de facturation des structures collectives,*
- ▶ *Repérage et accès au RPE,*
- ▶ *Promouvoir un guichet unique*
- ▶ *Travailler sur le question de l'offre d'accueil individuel (départs en retraite des ass. mat.) : Promouvoir le métier d'assistant maternel,*
- ▶ *Veiller à la qualification des professionnels de la petite enfance,*
- ▶ *Maintenir une offre d'accueil diversifiée*

Enfance - Jeunesse

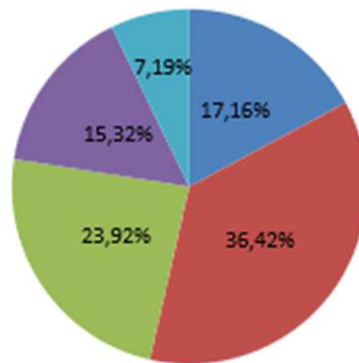
Source CCSS - données 2020

Ressortissant Régime Général

Répartition des jeunes en Lozère



Répartition des jeunes



■ Nombre enfants CAF 0-3 ans ■ Nombre enfants CAF 4-10 ans
■ Nombre enfants CAF 11-14 ans ■ Nombre enfants CAF 15-17 ans
■ Nombre enfants CAF 18-21 ans

Signature d'un avenant au Projet éducatif de Territoire (PEDT) en 2021.

Il devrait permettre une réelle concertation des besoins autour de la jeunesse et est une source de financement CCSS complémentaire (plan mercredi).

1,15 ETP postes de coordination CTG Enfance-Jeunesse sont financés par la CCSS, soit 37 123 € par an.

Enfance - Jeunesse

L'ALSH Alisée - ALOJ

Activité		2019	2020	2021
Extrascolaire	Nombre d'enfants accueillis	218	148	174
	Volume horaire effectué	19 132	17 520	15 604
Périscolaire	Nombre d'enfants accueillis	127	124	-
	Volume horaire effectué	10 080	10 436	10 728
Financier		2019	2020	2021
<u>PS Alsh</u> versée par la CCSS au gestionnaire (CdeC)		15 396 €	14 734 €	14 327 €
<u>Bonification Plan mercredi</u> versée par la CCSS au gestionnaire		726 €	1 894 €	2 143 €
<u>Subvention tarification modulée</u> versée par la CCSS au gestionnaire		-	-	5 800
<u>PSEJ</u> versée par la CCSS à la collectivité (CdeC) Ou <u>Bonus Territoire</u> versé au gestionnaire		7 688 €	7 688 €	13 914 €
		23 810 €	24 316 €	36 184 €
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre des Alsh		106 724,15 € total des charges soit un financement de <u>22,31% par la CCSS</u>	78 669,79 € total des charges soit un financement de <u>30,91% par la CCSS</u>	104 560,86 € total des charges soit un financement de <u>34,60% par la CCSS</u>

Enfance - Jeunesse

L'ALSH Maxi-mômes – Ligue de l'Enseignement

Activité		2019	2020	2021
Extrascolaire	Nombre d'enfants accueillis	224	105	60
	Volume horaire effectué	19 340	17 168	16 948
Périscolaire	Nombre d'enfants accueillis	224	105	40
	Volume horaire effectué	10 652	9 464	10 132
Financier		2019	2020	2021
<u>PS Alsh</u> versée par la CCSS au gestionnaire (CdeC)		15 934 €	14 149 €	14 879 €
<u>Bonification Plan mercredi</u> versée par la CCSS au gestionnaire		397 €	1 756 €	2 220 €
<u>Subvention tarification modulée</u> versée par la CCSS au gestionnaire		-	-	5 800 €
<u>PSEJ</u> versée par la CCSS à la collectivité (CdeC) Ou <u>Bonus Territoire</u> versé au gestionnaire		11 731 €	11 731 €	8 856 €
		28 062 €	27 636 €	31 755 €
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre des Alsh		97 659 € total des charges soit un financement de <u>28,73% par la CCSS</u>	80415 € total des charges soit un financement de <u>34,37% par la CCSS</u>	92 064 € total des charges soit un financement de <u>34,49% par la CCSS</u>

Enfance - Jeunesse

L'ALSH – Scouts et Guides de France

Activité		2019	2020	2021
Extrascolaire	Nombre d'enfants accueillis	30	30	46
	Volume horaire effectué	3 984 €	3 021 h	3 264 h
Financier		2019	2020	2021
<u>PS Alsh</u> versée par la CCSS au gestionnaire (CdeC)		1 902,88 €	1 438,62 €	1 644,17 €
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre des Alsh		1 902,88 € 13 703€ total des charges soit un financement de <u>13,88% par la CCSS</u>	1 438,62 € 23 243 € total des charges soit un financement de <u>6,19% par la CCSS</u>	1 644,17 € 22 033 € total des charges soit un financement de <u>7,46% par la CCSS</u>

Enfance - Jeunesse

L' Accueil Jeunes 11-18 ans – Antirouille Communauté de Communes Cœur de Lozère

Activité	2019	2020	2021
Nombre d'enfants accueillis	358	333	395
Volume horaire effectué	15 027	13 100	9 125
Financier	2019	2020	2021
<u>PS Alsh</u> versée par la CCSS au gestionnaire (CdeC)	7 672 €	6 688 €	7 281 €
<u>Subvention tarification modulée</u> versée par la CCSS au gestionnaire	-	-	900 €
<u>PSEJ</u> versée par la CCSS à la collectivité (CdeC) Ou <u>Bonus Territoire</u> versé au gestionnaire	20 784 €	20 754 €	4 583 €
	28 456 €	27 472 €	12 764 €
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre de l'accueil jeunes	270 110 € total des charges soit un financement de <u>10,53% par la CCSS</u>	227 293 € total des charges soit un financement de <u>12,09% par la CCSS</u>	244 070 € total des charges soit un financement de <u>5,23% par la CCSS</u>

Les promeneurs de Net

Présence éducative sur les réseaux sociaux sur ce secteur par l'intermédiaire de la démarche « promeneurs du Net ». Cette présence est assurée depuis le 1er mars 2020 par Céline Charras et Olivier Hubert du PAEJ, ainsi que Typhaine Saint-Léger sont Promeneurs du Net.

Site Internet : <http://www.promeneursdunet.fr/>

Espace 48 Jeunes

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Accueille de façon inconditionnelle, gratuite, et confidentielle les jeunes âgés de 12 à 25 ans ainsi que leurs familles pour recevoir appui, conseil ou orientation face à leurs difficultés.

	PS PAEJ 2021
Montant alloué par la CCSS au titre de la mission PAEJ	43 434 €

Maison des Adolescents

Les différents dispositifs Loisirs et Vacances

	Dispositif	2019	2020	2021
CCSS	Tickets Loisirs Jeunes	137	93	89
	Vacances Jeunes	54 enfants dont 8 de la CdeC	54 enfants dont 5 de la CdeC	81 enfants dont 11 de la CdeC
SDJES	Pass'Sports	-	-	31 clubs 329 bénéficiaires 16 450 €
	BAFA 48 en partenariat avec la CCSS, la MSA et le Département mis en place en 2021			19 sur la Lozère dont 11 de la CdeC
Département	Pass'Jeunesse	429	374	346
OVA Commune de Mende CdeC Cœur de Lozère	DECLIC (dispositif enfant cœur de Lozère cours élémentaire)	2022 : les futurs CE1 et CE2 pourront s'essayer à plusieurs sports chaque trimestre : pour 30 € <i>88 enfants inscrits au jour du diagnostic</i>		

Enfance - Jeunesse



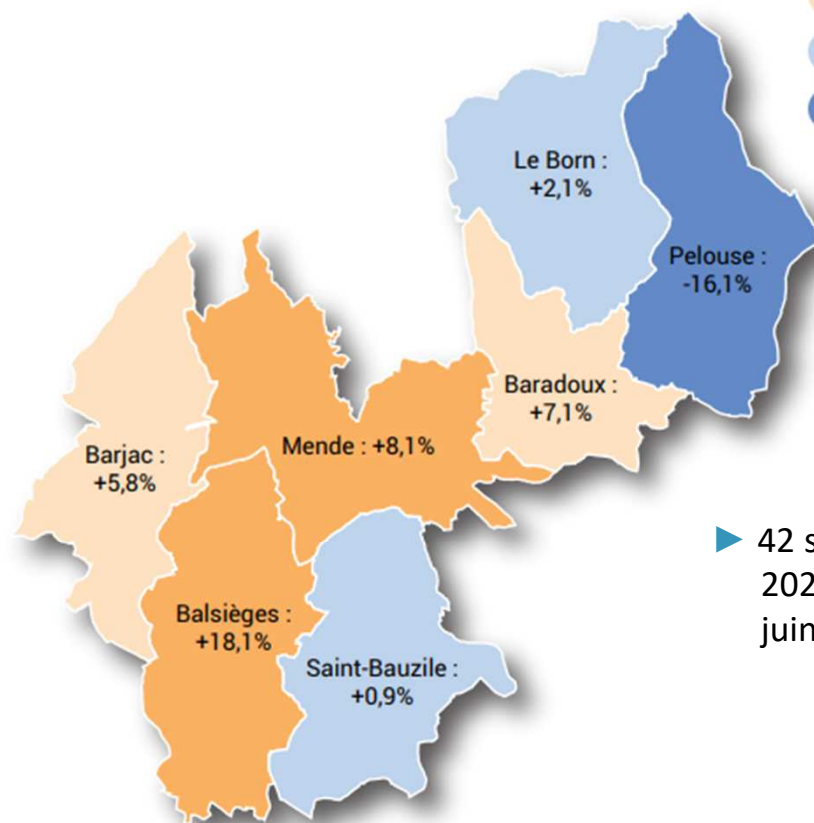
Besoins repérés pour la jeunesse :

- ▶ *Coordonner l'ensemble des dispositifs,*
- ▶ *Veiller à l'équilibre financier des équipements,*
- ▶ *Maintenir l'accompagnement du professionnalisme,*
- ▶ *Veiller au développement de l'aller-vers les jeunes,*
- ▶ *Structurer l'organisation des Promeneurs du Net,*
- ▶ *Promouvoir et intégrer le PAEJ dans la politique jeunesse.*

Parentalité

Source CCSS – données 2020

- ▶ 39,03 % de familles (couples avec enfants + monoparents)
- ▶ 10,61 % de familles monoparentales (9,79 % en Lozère)



Evolution du nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans entre 2013 et 2018

Source : Insee, RP 2013-2018- Traitements © Compas

Moyenne de Coeur de Lozère : +7,3%

- Plus de +7,3%
- Entre +3,0% et +7,3%
- Entre +0,0% et +3,0%
- Dinimution

- ▶ 42 séparations déclarées à la CCSS en 2021 (hors juin) et 33 en 2020 (135 séparations enregistrées sur le département (hors juin) en 2021 et 127 en 2020).

L'aide à domicile

2 associations d'aide à domicile interviennent sur le secteur pour soutenir les familles face à divers événements de vie -> **ADMR et PR 48**.

Les familles peuvent alors bénéficier de financements de la CCSS en fonction de leurs revenus.

Interventions des associations de soutien à la parentalité

Naître et Grandir

- 2 ateliers Jouons Ensemble en 2020, à Mende
- 1 conférence sur la Communication Connectée, le 9 octobre 2020 à Mende
- 1 atelier "Je mange donc je suis en bonne santé - Les perturbateurs endocriniens" avec Anna Jancelewicz en partenariat avec le REEL48, le 29 mai 2021 à Mende
- 3 parent'aises en 2020 à Mende (dont deux avec intervention "signe avec bébé" et "musicale")
- participation au forum des associations 2020 + 2021 à Mende

Contelicot

- Ateliers mensuels à la Maison Solidaire jusqu'en juin 2021 puis à la maison de quartier de la classe passerelle école G. PONS de septembre à décembre 2021
- 1 atelier Premières Pages à Barjac.
- Intervention sur la durée de la consultation du médecin PMI en salle d'attente, 1 fois par mois sur Mende afin de limiter l'utilisation des écrans chez les enfants.

Médiation familiale

Permanences sur rendez-vous dans le local Boulevard Britexte à Mende.

	PS Médiation Familiale 2019	PS Médiation Familiale 2020	PS Médiation Familiale 2021
Montant alloué par la CCSS au titre de la mission Médiation Familiale	34 079 €	40 464 €	33 609 €

Espace 48 Jeunes : Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)

Mission de médiation avec les membres de la famille et les proches immédiats des jeunes : le travail du PAEJ consiste à expliciter les problématiques de l'adolescence, à restaurer la fonction parentale et à soutenir la parentalité :

- Accompagnement des personnes reçues par le PAEJ,
- Orientation vers Aziliz Mantel

Espace de rencontre

Lieu d'exercice du droit de visite qui promeut le maintien de la relation, la prise ou reprise de contact d'un enfant et du parent avec lequel il ne vit pas, ou de tout autre membre de son entourage familial, et cela dans des situations difficiles voire très conflictuelles.

	PS Espace de rencontre 2019	PS Espace de rencontre 2020	PS Espace de rencontre 2021 (prév)
Montant alloué par la CCSS au titre de la mission Espace de Rencontre	5 540 €	5 623 €	5 549 €

Opération OEPRE : Ouvrir l'École aux parents pour la Réussite des Enfants

Vise à **favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant.**

Les formations ont pour objectif de permettre :

- L'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire),
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française,
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.

Les ateliers ont lieu au Collège Henri Bourrillon de Mende. 17 familles accompagnées sur 2021-2022.

Parentalité

LAEP L'Entre Deux

Activité	2020	2021
Nombre d'accueillants	9	11
Nombre de familles accueillies	36	50
Nombre de séances d'ouverture au public	115	103
Financier	2020	2021
<u>PS LAEP</u> versée par la CCSS au gestionnaire (CIAS)	7 131,11 €	6 594,31€
<u>Bonus Territoire</u> versée par la CCSS à la collectivité (CIAS)	-	10 990,51 €
<u>Total des sommes allouées</u> au territoire par la CCSS au titre du LAEP	7 131,11€ 23 770,35 € total des charges soit un financement de <u>30 % par la CCSS</u>	17 584,82 € 21 981,03€ total des charges soit un financement de <u>80 % par la CCSS</u>

Parentalité



Besoins repérés pour la parentalité :

- L'accompagnement à la scolarité.
- Faire travailler en lien tous les acteurs parentalité du territoire,
- Promouvoir et communiquer sur les dispositifs de la parentalité.

Animation de la Vie Sociale

Le Centre Social de Mende développe des animations autour des axes suivants :

- le lien social, le loisir, la parentalité, et la culture.

La Maison Solidaire	PS Animation Locale 2019	PS Animation Locale 2020	PS Animation Locale 2021
<u>Montant</u> alloué au territoire par la CCSS au titre de l'animation de la vie sociale	76 786 €	80 932€	80 501€

Un travail de rédaction du projet social a été fait durant la 1^{ère} CTG avec un accompagnement de la Fédération des Centres Sociaux du Languedoc financé par la CCSS.

Ceci a permis, cette année, un renouvellement du conventionnement avec la CCSS pour 4 ans, de 2022 à 2025 en corrélation avec la CTG.

Des foyers ruraux (non conventionnés EVS avec la CCSS) participent à l'animation du territoire : Badaroux, Rouffiac et Barjac.

Animation de la Vie Sociale

➔ Besoins repérés pour l'Animation de la Vie Sociale :

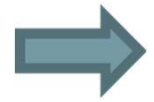
- Accompagner la Maison Solidaire à la mise en œuvre du projet social,
- Veiller à l'accessibilité du Centre Social à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes,
- Développer l'aller-vers.

L'accès aux droits

La ville de Mende, accueille l'ensemble des dispositifs nécessaires aux habitants (impôt, sécurité sociale, département...), sur des jours et horaires différents pour chacun des organismes.

Les conseillers numériques de l'espace multimédia de l'Antirouille de Mende aident les usagers dans leurs démarches dématérialisés.

Sur les autres communes, l'information est accessible dans les accueils de mairie.

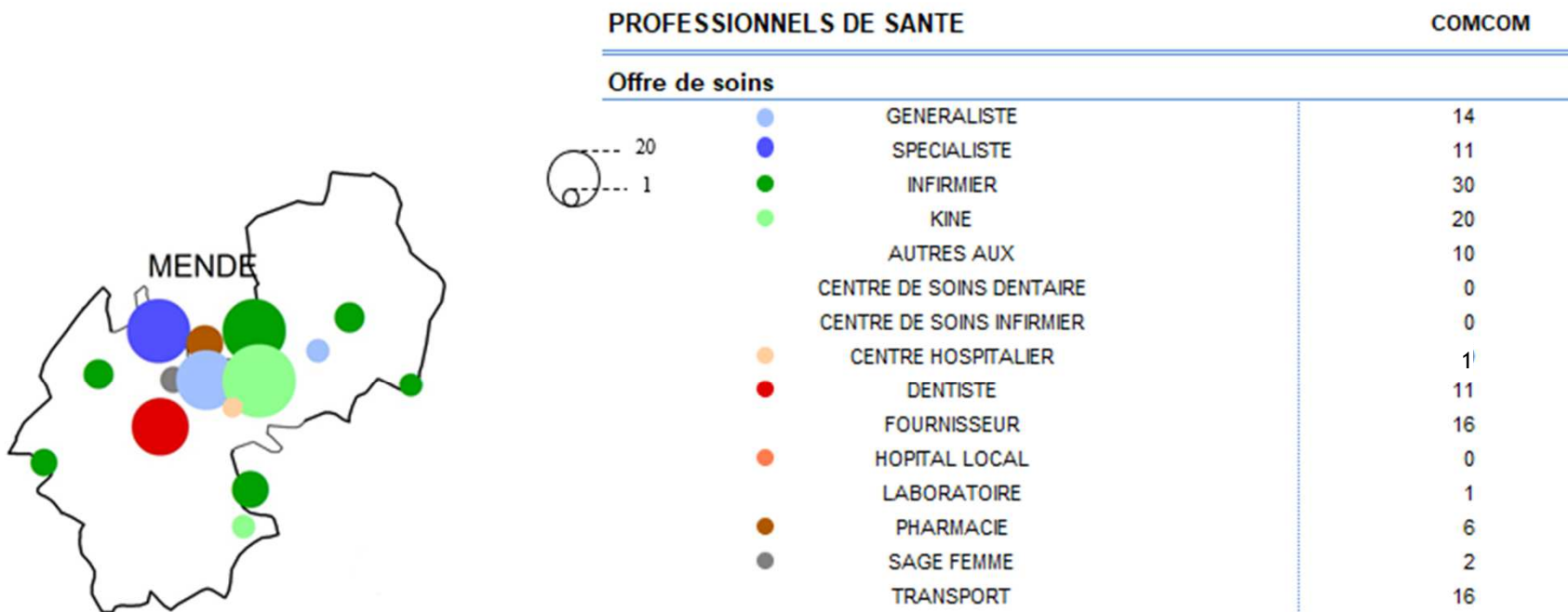


Besoins repérés pour l'accès aux droits :

- Une centralisation de l'information.

Accès aux services de santé

Données CCSS 2018



La majorité de l'offre se situe sur la Commune de Mende.

Il y a une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) et un Pôle de Santé sur Mende.

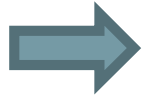
L'âge moyen des médecins généralistes est 49 ans.

Prévention santé

La CCSS relaie les campagnes nationales de prévention Santé et mène ou participe à des actions locales en partenariat avec les différents acteurs de la prévention et de la santé du territoire :

- Maison Départementale des Solidarités (MDS) de Mende
- Centre Hospitalier Lozère
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- France Addictions
- Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS)
- Mutualité Française
- Ligue contre le cancer
- Planning Familial
- Espace Jeunes 48 regroupant le PAEJ et la Maison des Adolescents (MDA)
- Plusieurs associations,
- Autres ...

Prévention santé



Besoins repérés pour la prévention :

Etablir un diagnostic des besoins de prévention santé afin de cibler les besoins du territoire.

Travailler sur un Contrat Local de Santé (CLS).

Les enseignements du diagnostic

► Petite Enfance

- Continuer le travail amorcé sur l'amélioration du taux de facturation des structures collectives,
- Repérage et accès au RPE,
- Promouvoir un guichet unique,
- Travailler sur la question de l'offre d'accueil individuel (départs en retraite des ass. mat.) : Promouvoir le métier d'assistant maternel,
- Veiller à la qualification des professionnels de la petite enfance,
- Maintenir une offre d'accueil diversifiée.

► Enfance – Jeunesse

- Coordonner l'ensemble des dispositifs,
- Veiller à l'équilibre financier des équipements,
- Maintenir l'accompagnement du professionnalisme,
- Veiller au développement de l'aller-vers les jeunes,
- Structurer l'organisation des Promeneurs du Net,
- Promouvoir et intégrer le PAEJ dans la politique jeunesse.

► Parentalité

- L'accompagnement à la scolarité.
- Faire travailler en lien tous les acteurs parentalité du territoire,
- Promouvoir et communiquer sur les dispositifs de la parentalité.

► **Animation de la vie sociale**

- Accompagner la Maison Solidaire à la mise en œuvre du projet social,
- Veiller à l'accessibilité du Centre Social à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes,
- Développer l'aller-vers.

► **Accès droit**

- Une centralisation de l'information.

► **Prévention Santé**

- Etablir un diagnostic des besoins de prévention santé afin de cibler les besoins du territoire.
- Travailler sur un Contrat Local de Santé (CLS).

Prochaine rencontre

*Le **10 Octobre 2022**, validation et arbitrage des fiches actions avec les élus et les partenaires.*

Echéancier

ETAPES		DATES	ACTEURS
1	Réunion de bilan et de lancement	13 juin 2022	CCSS, EN, Département et collectivités
2	Présentation du diagnostic avec les partenaires	5 septembre 2022	CCSS, EN, Département, collectivités et partenaires
3	Arbitrage et élaboration des fiches actions	10 octobre 2022	Élus et partenaires
4	Signature multi-partenaire de la CTG à l'échelle intercommunale	Novembre 2022 <i>(à déterminer)</i>	Communauté de communes, Commune, CCSS, EN, Département et collectivités



**Délégations
des
signataires**

Merci de votre attention



Les enjeux :

- ⇒ Maintenir l'attractivité du territoire pour les jeunes ménages**
- ⇒ Etablir les conditions de la réussite de jeunes**
- ⇒ Favoriser l'accès aux droits**
- ⇒ Réduire le non-recours**
- ⇒ Faciliter l'inscription des habitants sur le territoire**
- ⇒ Améliorer les conditions de santé**

FICHE ACTION N° 1 : Proposer une offre d'accueil collectif adaptée à l'évolution des besoins

Réfèrent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Coordinatrice Petite Enfance – Chargé de coopération	<u>CCSS</u> Conseillère Technique Territoriale
---	---

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	Actions
<p>En 2017, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » est de de 88%. 92% des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs deux parents et 8% des enfants au sein d'une famille monoparentale.</p> <p>En 2018, 350 enfants de moins de 3 ans sur 479 ont leurs parents qui travaillent (couple ou mono-parent). Soit 75 % des enfants vivant dans une famille composée d'un couple et 49% dans une famille monoparentale.</p> <p>Il existe aussi un besoin important de garde en périscolaire pour les enfants de 3 à 5 ans.</p> <p>En 2018, 413 enfants de 3 à 5 ans ont leurs parents qui travaillent dont 348 dans une famille composée d'un couple et 65 dans une famille monoparentale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer le taux de facturation des structures collectives (afin de valoriser au maximum les heures avec la PSU maximum). 2. Veiller à la qualité des professionnels de la Petite Enfance 3. Favoriser la participation/implication des parents dans la vie des structures collectives. 4. Favoriser l'accueil inclusif 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir les contrats au plus près des besoins des familles et revoir régulièrement ceux présentant un taux de facturation $\geq 107\%$ pour obtenir la prestation de service unique maximale. 2. Rencontrer les élèves du CAP Petite Enfance, prendre des apprentis EJE. Poursuivre la mise en place d'ateliers au sein des EAJE en partenariat avec le service PSOA du Département. 3. Création du conseil de crèche au sein des EAJE. 4. Etablir un plan d'action pour faciliter l'accueil inclusif : matériel, formation des équipes et accompagnement. Poursuivre les partenariats existants comme le CAMSP.

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<i>Ressources humaines</i> : Coordinatrice Petite Enfance – Chargé de coopération <i>Moyens financiers</i> : <i>Moyen matériel</i> :	<i>Ressources humaines</i> : Conseillère Technique Territoriale – Référente AFC <i>Moyens financiers</i> : Bonus Territoire, PSU, Bonus Inclusion Handicap et Mixité Sociale, subventions dans la limite des fonds disponibles.	Famille avec enfants de 0 à 6 ans	Département : Service PSOA CIAS Cœur de Lozère : MAC, MC et Crèche Familiale UDAF : RPE CAMSP
Indicateurs d'évaluation		Echéances de réalisation	
Taux d'occupation moyen des EAJE ≥ 70 %, taux de facturation ≤ 107 %. Nombre de familles orientées et suivi par les partenaires (CAMSP, PMI...) au sein des EAJE) Nombre d'atelier au sein des EAJE organisé avec les partenaires.		Chaque année de la convention CTG.	

FICHE ACTION N° 2 : Offrir un accueil diversifié pour la petite enfance

Réfèrent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Coordinatrice Petite Enfance – Chargé de coopération	<u>CCSS</u> Conseillère Technique Territoriale
---	---

Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	Actions
<p>En 2017, la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil « formels » est de 88%. 92% des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs deux parents et 8% des enfants au sein d'une famille monoparentale. En 2018, 350 enfants de moins de 3 ans sur 479 ont leurs parents qui travaillent (couple ou mono-parent). Soit 75 % des enfants vivant dans une famille composée d'un couple et 49% dans une famille monoparentale.</p> <p>Il existe aussi un besoin important de garde en périscolaire pour les enfants de 3 à 5 ans.</p> <p>En 2018, 413 enfants de 3 à 5 ans ont leurs parents qui travaillent dont 348 dans une famille composée d'un couple et 65 dans une famille monoparentale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Veiller à la visibilité et à l'accessibilité du RPE et donc tendre au guichet unique. 2. Promouvoir le métier d'assistant maternel. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mener une enquête auprès des assistantes maternelles et familles pour connaître les freins et les leviers pour l'accès à ce dispositif. 2. Accompagner les assistantes maternelles à s'inscrire sur www.monenfant.fr et mettre à jour leur profil et leurs disponibilités.

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<p><i>Ressources humaines</i> : Coordinatrice Petite Enfance – Chargé de coopération</p> <p><i>Moyens financiers</i> :</p> <p><i>Moyen matériel</i> :</p>	<p><i>Ressources humaines</i> : Conseillère Technique Territoriale – Référente AFC</p> <p><i>Moyens financiers</i> : Bonus Territoire, PS RPE, subventions dans la limite des fonds disponibles.</p>	Famille avec enfants de 0 à 6 ans	<p>Département : Service PSOA</p> <p>CIAS Cœur de Lozère : MAC, MC et Crèche Familiale</p> <p>UDAF : RPE</p>
Indicateurs d'évaluation		Echéances de réalisation	
<p>Fréquentation du RPE par les assistantes maternelles et parents du territoire.</p> <p>Nombre d'assistantes maternelles inscrites sur www.monenfant.fr</p> <p>Nombre d'ateliers au sein des EAJE organisé avec les partenaires.</p>		Chaque année de la convention CTG.	

FICHE ACTION N° 3 : Finaliser la structuration de la politique jeunesse

Référent de l'action :

<u>COLLECTIVITE :</u> Coordinateur Enfance-Jeunesse – Chargé de coopération	<u>CCSS :</u> Conseillère Technique Territoriale
--	---

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	Actions
<p>650 enfants de 6-10 ans vivent au sein d'un couple dont les deux parents travaillent, soit 82% d'entre eux. C'est le cas de 110 enfants du même âge vivant en famille monoparentale.</p> <p>Dans le cadre des sorties aller-vers de la maison Solidaire ainsi que des échanges avec le médiateur de quartier de Fontanilles, il remonte de la part des parents un besoin d'animation en direction des 6 - 11 ans.</p> <p>Avec un taux d'emploi important des parents, la question du périscolaire et des accueils de loisir reste centrale.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pérenniser l'offre d'accueil ALSH, notamment en veillant à l'équilibre financier des équipements. 2. Développer une offre d'animation pour les 6-11ans. 3. Elaborer une politique commune notamment dans le cadre du nouveau PEDT et coordonner l'ensemble des dispositifs existants. 4. Favoriser la participation et l'implication des parents des jeunes. 5. Continuer à disposer de professionnels qualifiés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les données d'activité et financières remontées à la CCSS par le biais des déclarations et en lien avec le SDJES. 2. 3. Mener une étude des besoins précis sur cette tranche d'âge. Effectuer un diagnostic affiné des propositions pour l'enfance et la jeunesse du territoire avec tous les acteurs et usagers concernés. 3. Organiser des rencontres (ex : COPIL PEDT) avec tous les acteurs jeunesse et donc en intégrant le PAEJ. 4. Proposer un guichet unique d'inscription : Utiliser de nouveaux moyens techniques avec le nouveau site internet de la ville et également la création d'un portail famille (Abelium) 5. Réfléchir à un plan de formation des équipes d'animation.

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<p><i>Ressources humaines :</i> Coordinateur Enfance-Jeunesse – Chargé de coopération</p> <p><i>Moyens financiers :</i></p>	<p><i>Ressources humaines :</i> Conseillère Technique Territoriale, Référente AFC</p> <p><i>Moyens matériels :</i></p> <p><i>Moyens financiers :</i> Bonus Territoire, prestation de service ALSH, subventions dans la limite des fonds disponibles.</p>	<p>Enfant de 6 à 11 ans</p> <p>Les adolescents de 11-14 ans et les 14-17 ans</p> <p>Les familles des 6-18 ans</p>	<p>DRJSCS</p> <p>Education nationale, SDJES</p> <p>Associations de parents d'élèves</p> <p>Ecoles</p> <p>Associations, ALSH, Maison Solidaire, MDA (PAEJ) œuvrant pour la jeunesse.</p>
Indicateurs d'évaluation		Echéances de réalisation	
<p>Déclarations de données d'activité et financières annuelles réelles transmises à la CCSS : nombre d'enfants fréquentant les services, nombres d'heures, budgets</p> <p>Création d'action en direction des publics cibles : nombre d'actions et nombre de participants</p> <p>Nombre de rencontres organisées entre acteurs jeunesse : le nombre de participants.</p> <p>Mise en place du plan de formation des équipes</p>		<p>PEDT rentrée 2023</p> <p>Chaque fin d'année de la CTG</p>	

FICHE ACTION N° 4 : Instaurer le dialogue avec les jeunes

Réfèrent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Coordinateur Enfance-Jeunesse – Chargé de coopération	<u>CCSS</u> Conseillère Technique Territoriale
--	---

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	Actions
<p>L'ABS montre que 19% des habitants de la CdeC sont des adolescents ou jeunes adultes.</p> <p>Si une partie de ces jeunes fréquentent l'Antirouille ou d'autres structures, une bonne partie reste invisible.</p> <p>Le territoire compte 3 Promeneurs du Net.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Développer l'aller-vers en direction des jeunes et les familles dites « invisibles ». Coordonner les actions jeunesse du territoire en intégrant le PAEJ. Structurer l'organisation des Promeneurs du Net. 	<ol style="list-style-type: none"> Etudier la pertinence du recrutement d'un animateur qualifié avec l'opportunité d'une PS Jeunes sur le territoire. Organiser des rencontres (ex : COPIL PEDT) des acteurs du territoire pour réfléchir à des actions et un calendrier coordonné. Faire un état des lieux du territoire : étudier les leviers et les freins.

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<p><i>Ressources humaines :</i> Coordo CTG</p> <p><i>Moyens financiers :</i></p>	<p><i>Ressources humaines :</i> Conseillère Technique Territoriale, Référente AFC</p> <p><i>Moyens financiers :</i> Projets Jeunes, prestation de service Jeunes, subventions dans la limite des fonds disponibles.</p>	Les adolescents de 11-14 ans et les 14-17 ans	<p>DRJSCS</p> <p>Education nationale, SDJES</p> <p>Associations, ALSH, Maison Solidaire, MDA (PAEJ) œuvrant pour la jeunesse.</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Dossier de présentation du projet PS Jeunes</p> <p>Nombre de rencontres des acteurs jeunesse du territoire</p> <p>Calendrier des actions</p> <p>Nombre de leviers et freins du dispositif PDN</p>	<p>Chaque année de la CTG.</p> <p>Fin 2023.</p>

FICHE ACTION N° 5 : Favoriser l'accès aux droits et réduire le non-recours

Référent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Chargé de coopération	<u>CCSS</u> Conseillère Technique Territoriale
--	---

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	Actions
<p>La ville de Mende, accueille l'ensemble des dispositifs nécessaires aux habitants (impôt, sécurité sociale, département...), sur des jours et horaires différents pour chacun des organismes.</p> <p>Les conseillers numériques de l'espace multimédia de l'Antirouille de Mende aident les usagers dans leurs démarches dématérialisés.</p> <p>La CCSS branche famille couvre 7 600 personnes soit 50% de la population de la communauté de communes.</p> <p>89.32% des démarches CAF sont réalisées par l'intermédiaire des télé-services.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité aux services publics : Lutter contre l'illectronisme, favoriser la médiation numérique Coordonner les acteurs pour un meilleur partenariat. 	<ol style="list-style-type: none"> Adapter la mobilité des personnes et des professionnels => aller-vers. Désigner des passeurs d'information. Mettre en place un observatoire partagé.

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<p><i>Ressources humaines</i> : Coordo CTG</p> <p><i>Moyens financiers</i></p>	<p><i>Ressources humaines</i> : Professionnels des branches famille, maladie et recouvrement</p> <p><i>Moyens matériels</i> :</p> <p><i>Moyens financiers</i> :</p>	Toute la population du territoire	Services publics

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation

FICHE ACTION N° 6 : Accompagner à la parentalité

Réfèrent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Chargé de coopération	<u>CCSS</u> Conseillère Thématique Parentalité - Conseillère Technique Territoriale
--	--

Eléments de diagnostic		Objectif / engagements des parties		Actions			
<p>► 39,03 % de familles (couples avec enfants + mono-parents)</p> <p>► 10,61 % de familles monoparentales (9,79 % en Lozère)</p> <p>Différents ateliers réalisés par la Maison Solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers en familles ✓ Papa maman ce soir c'est moi qui cuisine ✓ Sortie pour tous ✓ Soirée à thèmes ✓ Journée des familles ✓ Tournoi des familles <p>Le LAEP L'Entre Deux, seul de la CdeC, connaît un vrai succès et est très apprécié des familles.</p> <p>Il n'y a plus de CLAS sur le territoire depuis 2020.</p> <p>St Vincent de Paul et Secours Catholique continue l'aide aux devoirs, soutien scolaire mais sans implication obligatoire des parents.</p>		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le nouveau projet social et projet famille de la Maison Solidaire en favorisant les liens intra et interfamiliaux. 2. Développer le LAEP sur tout le territoire. 3. Proposer l'aide à la scolarité en lien avec les parents. 4. Redynamiser le réseau des acteurs parentalité. 		<ol style="list-style-type: none"> 1. Ajuster les actions/ateliers au fil du temps et communiquer régulièrement. Réfléchir à l'organisation d'un Café des Parents. 2. Etudier la faisabilité de rendre itinérant le LAEP sur la CdeC (nombre d'accueillants, lieux d'accueil...) 3. Diagnostiquer les besoins et attentes des familles et des établissements scolaires (accompagnement à la scolarité), et lister les dispositifs existants. Se rapprocher des écoles et des dispositifs existants pour connaître leurs modes de fonctionnement. 4. Organiser une rencontre annuelle des acteurs parentalité. 			
Moyens mobilisés par la collectivité		Moyens mobilisés par la CCSS		Public cible		Partenaires sollicités	
<p><i>Ressources humaines :</i></p> <p><i>Moyens financiers :</i></p>		<p><i>Ressources humaines :</i></p> <p><i>Moyens financiers :</i> prestation de service animation globale, prestation de service Animation Collective Famille, prestation de service LAEP, prestation de service CLAS, subventions dans la limite des fonds disponibles.</p>		Familles de la communauté de communes Cœur de Lozère		<p>CIAS Cœur de Lozère :</p> <p>La Maison Solidaire, le LAEP L'entre Deux</p> <p>Les associations et acteurs qui œuvrent sur la thématique Ecoles</p>	

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Bilan annuel (rapport d'activité) de la Maison Solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de familles adhérentes - Fréquentation des familles de la Maison Solidaire - Typologie des publics participants des ateliers de la Maison Solidaire - Nombre de familles revenant sur les activités de la Maison Solidaire <p>Déclaration annuelle du LAEP à la CCSS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances d'ouverture du LAEP - Nombre de séances sur les différentes communes - Nombre d'enfants fréquentant le LAEP - Nombre d'accueillants aux LAEP <p>Liste des dispositifs d'accompagnement à la scolarité</p> <p>Liste des attentes des familles et écoles sur l'accompagnement à la scolarité</p> <p>Date et compte-rendu de la rencontre annuelle des acteurs parentalité</p>	<p>Chaque fin d'année de la CTG.</p> <p>Fin 2023.</p> <p>Chaque fin d'année de la CTG.</p>

FICHE ACTION N° 7 : Favoriser le lien social en développant l'accessibilité du Centre Social à l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes

Référent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Chargé de coopération -	<u>CCSS</u> Conseillère thématique AVS – Conseillère Technique Territoriale
--	--

Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	Actions
<p>Chaque année + 1200 personnes qui élisent domicile sur le territoire mais quasiment autant qui le quittent.</p> <p>La Maison Solidaire, centre social de Mende, développe des animations autour du lien social, la parentalité, la culture notamment.</p> <p>Des foyers ruraux (non conventionnés EVS avec la CCSS) participent à l'animation du territoire : Badaroux, Rouffiac et Barjac.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner la Maison Solidaire à la mise en œuvre du nouveau projet social. 2. Développer l'aller-vers et s'ouvrir sur l'ensemble de la communauté des communes. 3. Maintenir la mission « accueil de vie sociale » de la Maison Solidaire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Bilanter annuellement le projet social et l'adapter aux nouveaux besoins du public au fil des évolutions Accompagner les familles dans l'appropriation des ateliers. 2. Ouvrir de nouvelles portes d'entrées comme les associations caritatives. Créer des ateliers sur la CdeC en dehors Mende. 3. Coordonner les différents partenaires au sein de la Maison Solidaire : Relais Petite Enfance, CIDFF, Association Contelicot, LAEP l'entre deux, Fédération des œuvres laïques...

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<p><i>Ressources humaines</i> : équipe du centre social de Mende.</p> <p><i>Moyens financiers</i> :</p>	<p><i>Ressources humaines</i> : Conseillère thématique AVS – Conseillère Technique Territoriale – Référente AFC</p> <p><i>Moyens financiers</i> : prestation de service animation globale, prestation de service Animation Collective Famille, subventions dans la limite des fonds disponibles.</p>	Habitants de la communauté de communes Cœur de Lozère	<p>La Maison Solidaire (CIAS Cœur de Lozère)</p> <p>Associations et notamment caritatives</p> <p>Foyers Ruraux de la CdeC, RPE (UDAF), CIDFF, LAEP</p> <p>L'Entre-Deux, FOL...</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
Rapport d'activité annuel du Centre Social Nombre de partenariat mis en place avec les associations caritatives Nombre et fréquence d'ateliers hors de Mende, nombre de participants par atelier, lieux Liste des partenaires accueillis et fréquence	Chaque fin d'année de la CTG

FICHE ACTION N° 8 : Etablir un diagnostic des besoins de prévention à l'échelle de la Communauté de Communes

Réfèrent de l'action :

<u>COLLECTIVITE</u> Chargé de coopération	<u>CCSS</u> Conseillère Thématique Prévention – Conseillère Technique Territoriale
--	---

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>La CCSS déploie chaque année les campagnes nationales de l'assurance maladie.</p> <p>En 2019, la CCSS a lancé le dispositif PFIDASS (Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé), désormais Mission accompagnement en santé (MAS) au niveau départemental → accompagnement personnalisé.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Détecter les fragilités pour affiner les besoins potentiels de santé. Relayer les campagnes nationales de l'assurance maladie (octobre rose, mois sans tabac, mars bleu, prévention bucco-dentaire ...). Réaliser des actions concertées. 	<ol style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic des besoins de prévention santé et du non-recours aux soins sur la CdeC. Envisager une communication sur la Mission accompagnement en santé. Lors de chaque campagne nationale, les parties travailleront de concert sur la déclinaison des actions : <ul style="list-style-type: none"> Campagne d'affichage, Communication via les bulletins municipaux, les sites internet, le programme des évènements ou autres modalités de promotion des campagnes ou par le biais d'actions concrètes de prévention. Afin de définir un calendrier commun, un groupe de travail associant les services de la CCSS, le chargé de coopération de la Communauté de communes et les partenaires concernés se réuniront.

Moyens mobilisés par la collectivité	Moyens mobilisés par la CCSS	Public cible	Partenaires sollicités
<p><u>Ressources humaines</u> : coordo CTG</p> <p><u>Moyens financiers</u> : Mise à disposition de locaux pour les actions</p>	<p><u>Ressources humaines</u> : conseiller technique territorial – conseillère thématique Prévention – chargée de communication</p> <p><u>Moyens financiers</u> : Fonds de prévention</p>	Tous les habitants de la communauté de communes Cœur de Lozère.	<p>ARS</p> <p>Département,</p> <p>Acteurs du territoire qui œuvrent sur cette thématique : Professionnels de santé du territoire (MDS), MDPH, Maison Solidaire, PAEJ, Mutualité Française, France Addictions...</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
Réalisation du diagnostic Résultats des requêtes Nombre de campagnes diffusées Nombre de rencontres réalisées et nombre de participants Nombre de conventions signées en lien avec le non-recours aux soins.	Fin 2023 Chaque année de la CTG

**Annexe 1a : Décision du conseil communautaire de la communauté de
communes de Cœur de Lozère en date du**

**Annexe 1b : Décision du conseil municipal de la commune de Mende en
date du**

**Annexe 2 : Délibération de l'Assemblée Départementale du Conseil
Départemental en date du 25 novembre 2022.**

Annexe 3 : Diagnostic partagé

Annexe 4 : Fiches actions

Annexe 5 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE	
EAJE	Multi-accueil collectif « Anne Franck » 20 allée Raymond Fages 48000 Mende
	Multi-accueil collectif « Marie Curie » 2 impasse des Milans 48000 Mende
	Micro-crèche « La Boîte aux Trésors » Place Saint Christophe 48000 Badaroux
	Crèche familiale « Anne Franck » 20 allée Raymond Fages 48000 Mende
LAEP	Lieu d'Accueil Enfant Parent l'Entre-deux La Maison Solidaire Espace Jean Jaurès 10 rue Charles Morel 48000 Mende
RPE	Relais Petite Enfance Départemental – UDAF 28 route du Chapitre 48000 Mende
ALSH	ALSH Maxi-mômes 4 rue Pré Claux 48000 Mende
	ALSH Alisée 5 boulevard des Capucins 48000 Mende
CENTRE SOCIAL	La Maison Solidaire Espace Jean Jaurès 10 rue Charles Morel 48000 Mende
	Maison de Quartier François Mitterrand 14 place de la fraternité 48000 Mende
COMMUNE DE MENDE	
ACCUEIL JEUNES	L'Antirouille Place du Foirail 48000 Mende

Annexe 6 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage

Composition du COPIL :

- Pour la commune de MENDE :
 - Monsieur le Maire
 - Madame la Directrice générale des services Mutualisée Ville de Mende/ Communauté de Communes Cœur de Lozère
 - Monsieur le coordinateur Jeunesse/CTG

- Pour la communauté de communes Cœur de Lozère
 - Monsieur le Président
 - Madame la Directrice générale des services Mutualisée Ville de Mende/ Communauté de Communes Cœur de Lozère
 - Monsieur le Directeur du CIAS
 - Madame la coordinatrice Petite enfance

- Pour la CCSS
 - Monsieur le directeur adjoint, en charge de la branche famille
 - Madame la responsable du service Action Sociale
 - Madame la conseillère technique territoriale et le référente AFC

- Pour la DSDEN
 - Monsieur le Directeur
 - Monsieur l'inspecteur Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

- Pour le Département
 - Madame la Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Sociale Départementale
 - Madame la Directrice des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité
 - Madame la cheffe de service de la Maison Départementale des Solidarités

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Les missions du COPIL :

- assure l'animation et le suivi de la CTG,
- valide le bilan des actions menées,
- définit et valide les axes d'intervention prioritaires, les modalités de mises en œuvre, les indicateurs de suivi et d'évaluation,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions des partenaires sur le territoire.

Le fonctionnement du COPIL

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an, et autant de fois que nécessaire.

Les réunions sont organisées à l'initiative du chargé de coopération CTG, en collaboration avec la conseillère technique territoriale CTG/CCSS.